



Ordonnance de télécom CRTC 2013-294-1

Version PDF

Ottawa, le 26 juin 2013

Correction

Le Conseil apporte une correction à l'Ordonnance de télécom CRTC 2013-294 datée du 20 juin 2013. Par souci de commodité, le texte de l'ordonnance initiale est entièrement reproduit ci-dessous. La modification est indiquée en caractères gras et italiques :

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bruce Telecom	144	le 31 mai 2013	le 20 juin 2013
CoopTel	74	le 12 juin 2013	le 28 juin 2013
Execulink Telecom Inc.	71	le 7 juin 2013	le 13 août 2013
Saskatchewan Telecommunications	282	le 11 juin 2013	le 20 juin 2013
Société TELUS Communications	459	le 17 mai 2013	le 1 ^{er} juillet 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.